

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27387**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Chef d'équipe distribution

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) de la distribution directe - Syndicat de la distribution directe	Présidente de la CPNE

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

2372 - Distribution directe

#### Code(s) NSF :

311m Transport, manutention, magasinage

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification est amené à réaliser les activités suivantes :

Participer au recrutement et à l'intégration de ses équipes

À partir des besoins de distribution et éventuellement de magasinage, identifier précisément les besoins en recrutement et le profil des candidats à recruter.

Participer à l'animation des réunions de recrutement et à la sélection des candidats.

Accueillir les nouveaux collaborateurs à leur prise de poste et s'assurer de leur intégration.

Assurer le suivi de matériel de manutention et de distribution.

Planifier ses ressources en optimisant les coûts

Organiser l'affectation des ressources disponibles aux secteurs de distribution en veillant à couvrir l'intégralité de ses zones de distribution.

Assurer le suivi des indicateurs de gestion (ex : compteurs de modulation, gestion du calendrier des congés, coût direct unitaire...).

Préparer la distribution et en assurer le suivi

Contrôler le respect de la réception des documents, préparer le plan pour disposer les documents et préparer l'accueil des distributeurs.

Accueillir les distributeurs, selon le planning déterminé, en leur transmettant les consignes de distribution.

Contrôler ou faire contrôler que chaque distributeur part avec les documents qui correspondent aux besoins de ses secteurs à distribuer.

Assurer le suivi de la distribution : veiller à la justification des retours de documents, gérer les retours de documents et les remontées d'informations, assurer la mise à jour des bases de données, organiser des contrôles...

Faire appliquer les règles de sécurité des biens et des personnes en vigueur dans l'entreprise.

S'assurer de la qualité de distribution.

Manager ses équipes de magasiniers et distributeurs

Animer son équipe en la motivant, en anticipant et gérant les difficultés liées à l'activité de distribution.

Transmettre les informations aux équipes et faire respecter les comportements et règles de l'entreprise.

Transmettre toutes les informations nécessaires par oral et/ou par écrit vers sa hiérarchie.

Les capacités attestées :

Quantifier les moyens humains nécessaires à l'activité

Déterminer une charge de travail et analyser des Intervenir dans une réunion de recrutement

Intervenir dans une réunion de recrutement

Suivre l'intégration d'un nouveau collaborateur à partir d'un plan d'intégration type

Assurer le suivi de la maintenance et gérer le stock du matériel de manutention et de distribution

Prendre en compte les disponibilités d'un collaborateur et optimiser son planning (modulation, congés payés...)

Evaluer, hiérarchiser, déterminer des priorités

Identifier des écarts et rechercher des solutions pour les combler

Etre en capacité d'appliquer les éléments du droit du travail, de la réglementation sociale, de la convention collective de la Distribution directe, dans les limites du périmètre de délégation défini par le supérieur hiérarchique

Transmettre des informations ascendantes et descendantes

Alerter sa hiérarchie en cas de dysfonctionnement /d'écart entre prévu et réalisé

Organiser un espace de travail répondant aux règles de sécurité

Contrôler ou faire contrôler les exigences de qualité et de sécurité

Transmettre des consignes, procédures, modes de travail, règles de fonctionnement, les expliquer et vérifier leur compréhension par les collaborateurs

Collecter des informations et renseigner une base de données informatisée

Collecter des difficultés et proposer des solutions

Rédiger un compte-rendu, un relevé de décisions, une proposition

Animer une réunion d'équipe

Former ou accompagner un collaborateur à son poste

Mener des entretiens de management, avec l'aide de personnes adéquates (ex : entretien annuel pour distributeur, de motivation, d'information)

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de Distribution Directe, relevant de la CCN 2372

- Adjoint au responsable technique de centre
- Chef d'équipe distribution directe

### Codes des fiches ROME les plus proches :

N1303 : Intervention technique d'exploitation logistique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le CQP est composé de 4 missions, dont le contenu repose sur 20 compétences (Cf. Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5))

Après formation

La certification s'appuie sur une évaluation pluri modale, c'est-à-dire qu'on évalue les compétences selon plusieurs modes d'évaluation :

- connaissances
- savoir-faire
- étude de cas

La certification après formation s'appuie également sur une évaluation pluri-acteurs, c'est-à-dire que des acteurs différents participent à l'évaluation :

- Formateurs : pour évaluer les connaissances théoriques
- Tuteur : une personne de terrain pour évaluer les savoir-faire au travers des activités
- Jury : paritaire, externe au site du candidat pour avoir une vision globale de la maîtrise du métier par le candidat

Validation des acquis de l'expérience

La certification s'appuie sur 2 composantes :

- Un dossier déclaratif de VAE rempli par le candidat et un entretien avec le jury du CQP sur la base de ce dossier
- Une étude de cas, suivie d'un entretien avec le jury du CQP

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Un seul jury est nommé pour le CQP, pour l'ensemble de la Branche. Le jury se tient normalement avec 4 membres, 2 de chaque collège, et a minima avec 2 membres, 1 de chaque collège. Il est paritaire : chaque collège nomme 2 titulaires et 2 suppléants. Les différentes organisations syndicales d'un même collège s'accordent sur l'ordre dans lequel elles nomment les membres du jury pour leur collège. Le jury est renouvelé à chaque changement de mandat des membres de la CPNE. La désignation des membres du jury par chaque collège est validée par la CPNE (lors d'une réunion de la CPNE ou par courrier).
En contrat de professionnalisation	X	Un seul jury est nommé pour le CQP, pour l'ensemble de la Branche. Le jury se tient normalement avec 4 membres, 2 de chaque collège, et a minima avec 2 membres, 1 de chaque collège. Il est paritaire : chaque collège nomme 2 titulaires et 2 suppléants. Les différentes organisations syndicales d'un même collège s'accordent sur l'ordre dans lequel elles nomment les membres du jury pour leur collège. Le jury est renouvelé à chaque changement de mandat des membres de la CPNE. La désignation des membres du jury par chaque collège est validée par la CPNE (lors d'une réunion de la CPNE ou par courrier).

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		<p>Un seul jury est nommé pour le CQP, pour l'ensemble de la Branche.</p> <p>Le jury se tient normalement avec 4 membres, 2 de chaque collège, et a minima avec 2 membres, 1 de chaque collège.</p> <p>Il est paritaire : chaque collège nomme 2 titulaires et 2 suppléants. Les différentes organisations syndicales d'un même collège s'accordent sur l'ordre dans lequel elles nomment les membres du jury pour leur collège.</p> <p>Le jury est renouvelé à chaque changement de mandat des membres de la CPNE.</p> <p>La désignation des membres du jury par chaque collège est validée par la CPNE (lors d'une réunion de la CPNE ou par courrier).</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Chef d'équipe distribution" avec effet au 18 décembre 2016, jusqu'au 18 décembre 2021.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) de la distribution directe - Syndicat de la distribution directe : Île-de-France - Paris ( 75) [Paris]

CPNE de la Distribution Directe

7, Quai André Citroën - 75015 PARIS

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Au choix des entreprises

##### Historique de la certification :